

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

AMENDEMENT

N° CL59

présenté par
M. Molac, Mme de Pélichy, M. Huwart et M. Warsmann

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--